



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) -Transcollines- tenue le 29 mai 2019 à 11h00 dument convoquée et sous la présidence de monsieur Claude Bergeron, à laquelle il y avait quorum et étaient présents :**

**Membres votants:**

**Monsieur Francis Beausoleil**

Conseiller municipal de la Municipalité de La Pêche  
Administrateur de la RITC

**Monsieur Claude Bergeron**

Conseiller municipal de la municipalité de Val-des-Monts  
Vice-président de la RITC

**Madame Jocelyne Lapierre**

Conseillère municipale de la municipalité de Cantley  
Administratrice de la RITC

**Monsieur Greg McGuire**

Conseiller municipal de la municipalité de Chelsea  
Membre substitut, municipalité de Chelsea

**Membres non-votants :**

**Monsieur Rolland Brisebois**

Représentant des usagers du transport adapté  
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

**Monsieur Patrick Laliberté**

Cadre administratif délégué par le conseil de maires de la MRC des Collines-de-  
l'Outaouais

Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

**Monsieur Guillaume Lamoureux**

Maire, municipalité La Pêche

**Madame Julie Phaneuf**

Représentante d'un organisme du territoire dont la clientèle est desservie par les  
TACC

Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

**Madame Sylvie Rollin**

Représentante des usagers du transport adapté

Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

**Ainsi que :**

**Les membres du personnel de la RITC-Transcollines- :**

**Monsieur Gabriel Cyr**

Responsable du transport en commun

**Monsieur Benoit Legros**

Directeur de la planification et du développement / Directeur général adjoint

**Monsieur Benedikt Kuhn**

Agent de développement

**Monsieur Simon Ouellet**

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

**Madame Stéphanie Turcotte-Robertson**

Adjointe administrative



No de résolution  
ou annotation

**Membres absents :**

**Monsieur Patrick Boily**

Représentant des usagers du transport en commun

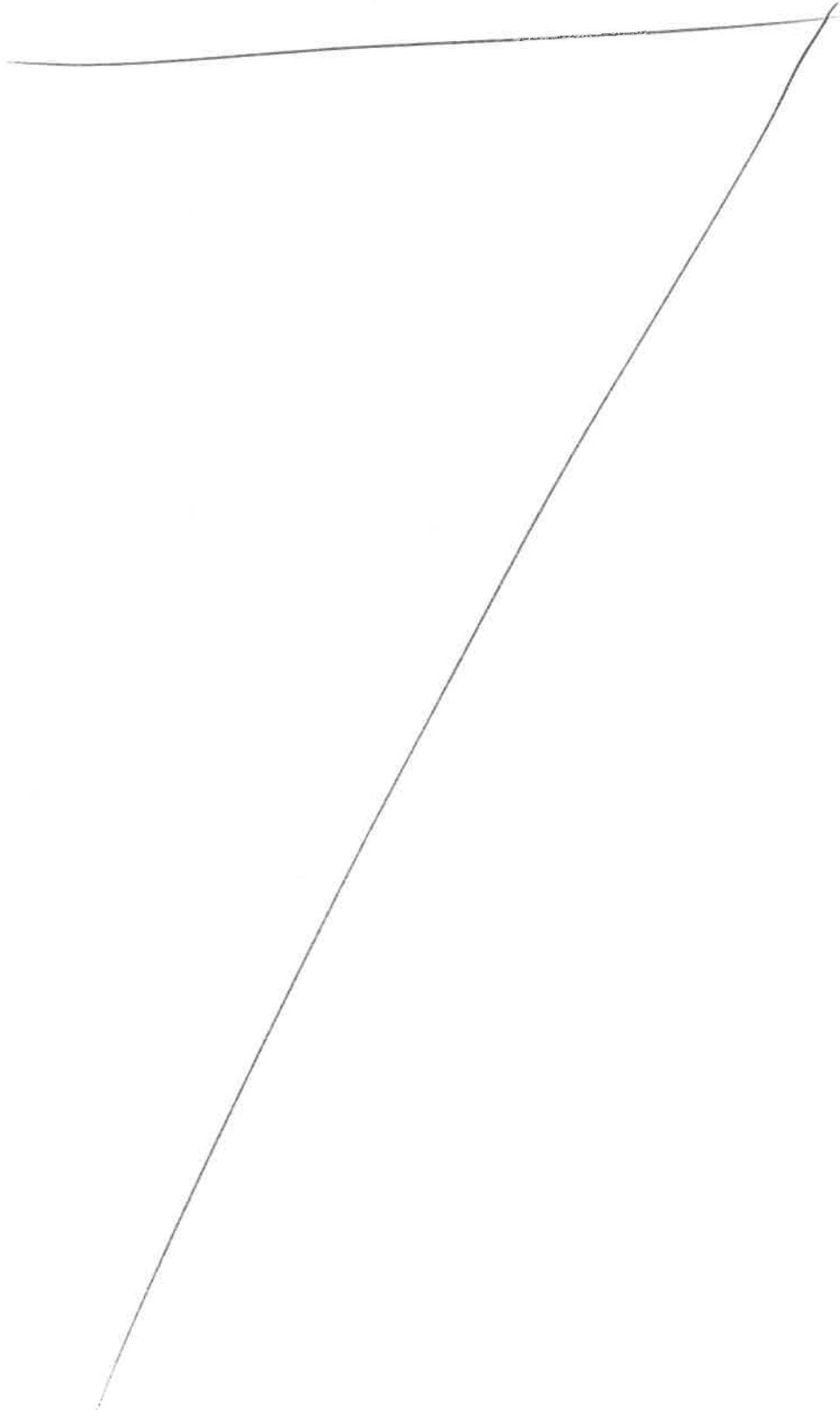
**Madame Caryl Green**

Mairesse de la municipalité de Chelsea

Présidente de la RITC

**Monsieur Thierry Rimbault**

Représentant délégué par la MRC de Pontiac





No de résolution  
ou annotation

**Ordre du jour de la séance  
ordinaire du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de transport des Collines  
Mercredi 29 mai 2019 à 11h00\*  
Salle de conférence, Transcollines  
5, Route Principale Ouest, La Pêche, QC, J0X 2W0**

- 1- **Mot de bienvenue, présences, ouverture de la rencontre et constatation du quorum**
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Lecture, adoption des procès-verbaux des rencontres précédentes**
  - 3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 27 mars 2019
- 4- **Dépôt de la correspondance**
- 5- **Mot de la présidente et dépôt des activités**
- 6- **Mot de la direction générale, dépôt des activités**
- 7- **Suivis des comités**
  - 7.1 Examen des requêtes et éloges au 30 avril 2019
  - 7.2 Comité des usagers
  - 7.3 Comité de la planification stratégique
    - 7.3.1 Plan d'action 2019
  - 7.4 Comité RH
    - 7.4.1 Présentation des nouveaux employés
  - 7.5 Comité budget
- 8- **Transport adapté et collectif rural**
  - 8.1 Dépôt, Rapport annuel et états financiers 2018
  - 8.2 Entente transport collectif rural avec TransporAction Pontiac, point de discussion
  - 8.3 Entente transport adapté avec TransporAction Pontiac, point de discussion
    - 8.3.1 Résolution autorisant la dépense pour l'année 2019 pour le transport adapté TransporAction Pontiac
  - 8.4 Dépôt des données d'utilisation au 31 mars 2019
  - 8.5 Présentation du nouveau représentant des usagers du transport adapté
  - 8.6 Résolution de remerciement pour monsieur Rolland Brisebois
  - 8.7 Situation financière TA
    - 8.7.1 Résolution d'ajustement réel pour l'année 2018
- 9- **Opérations et développement de service**
  - 9.1 Données d'utilisation du réseau de transport en commun au 31 mars 2019
  - 9.2 Données d'utilisation route interrégionale au 31 mars 2019
  - 9.3 Suivi du redressement et de la rencontre avec Autobus Jean-Jacques Campeau Inc.
  - 9.4 Projet de développement intégré
    - 9.4.1 Conclusion du mandat de Gestrans portant sur le choix de gouvernance
  - 9.5 Plan triennal d'immobilisations, point de discussion
    - 9.5.1 Résolution d'adoption de la mise à jour du plan triennal d'immobilisations
    - 9.5.2 Résolution pour demande de financement aux immobilisations dans le cadre du PAGTCP
    - 9.5.3 Résolution d'adoption de l'appel d'offres pour les abribus
  - 9.6 SAE-IV, point de discussion
- 10- **Finances**
  - 10.1 Liste des comptes à payer au 29 mai 2019 et résolution d'autorisation
  - 10.2 Liste des chèques annulés au 29 mai 2019 et résolution d'autorisation
  - 10.3 Rapport financier maison au 31 mars 2019
  - 10.4 Dépôt du tableau des montants à recevoir des différents programmes de subvention
  - 10.5 Résolution mandatant la responsable des finances à trouver une solution pour diminuer les frais bancaires
- 11- **Administration**
  - 11.1 Tableau des membres du conseil d'administration à jour
  - 11.2 Résolution d'adoption du règlement RM-19, code de déontologie des employés
  - 11.3 Résolution entérinant le protocole d'entente du camp de jour municipal de La Pêche et autorisation de signature



No de résolution  
ou annotation

12- **Période de questions du public**

13- **Communications**

14- **Varia**

14.1 **Place de stationnement réservée pour les gens à mobilité réduite**

14.2

15- **Date et heure des prochaines rencontres**

Date	Heure	Endroit
31 juillet 2019	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche
25 septembre 2019●●	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche
27 novembre 2019	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche

\*Rencontre de travail de 9h00 à 11h00, séance publique à 11h00

●●Rencontre pour le volet adapté et volet collectif à 11h00

16- **Levée de l'assemblée**



No de résolution  
ou annotation

## **1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCES, OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

**R19-05-36**

Monsieur Claude Bergeron constate le quorum et ouvre l'assemblée à 11h01. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs délégués des Transports adaptés et collectifs des Collines ainsi qu'à monsieur Greg McGuire, membre substitut de la municipalité de Chelsea.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil **ET APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre de débiter la rencontre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Claude Bergeron fait la lecture de l'ordre du jour.

**R19-05-37**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil **ET APPUYÉ PAR** monsieur Greg McGuire d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant au point 14. Varia :

14.1 Place de stationnement réservée pour les gens à mobilité réduite

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES**

3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 27 mars 2019

**R19-05-38**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil d'adopter le procès-verbal de la rencontre ordinaire du 27 mars 2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Dépôt de document.

## **5. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS**

Monsieur Claude Bergeron, à titre de Vice-Président, remercie monsieur Simon Ouellet pour l'initiative des rencontres individuelles qu'il a tenues entre les administrateurs du conseil lors des deux dernières semaines.

## **6. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS**

Monsieur Simon Ouellet dépose et résume aux membres les dossiers actifs et les activités depuis la dernière rencontre. La liste de ceux-ci est annexée au présent procès-verbal.



No de résolution  
ou annotation

## **7. SUIVIS DES COMITÉS**

### **7.1 Examen des requêtes et éloges au 30 avril 2019**

Dépôt du résumé des requêtes et éloges reçus.

### **7.2 Comité des usagers**

Dans l'impossibilité d'être présent à la présente séance du conseil, Monsieur Patrick Boily, représentant des usagers du transport en commun, nous a fait parvenir quelques observations reçues de la part des usagers. Ceux-ci sont déposés aux membres du conseil et le responsable du transport en commun, monsieur Gabriel Cyr, s'assurera d'effectuer les suivis nécessaires auprès du transporteur en lien avec les commentaires.

### **7.3 Comité de la planification stratégique**

#### **7.3.1 Plan d'Action 2019**

Monsieur Benoit Legros explique de façon détaillée le Plan d'Action 2019.

### **7.4 Comité RH**

Un huis clos est demandé par monsieur Simon Ouellet. Ainsi, tous les employés présents quittent la salle.

#### **7.4.1 Présentation des nouveaux employés**

Monsieur Simon Ouellet présente aux membres du conseil les nouveaux employés, madame Lorena Rivera, commis comptable, madame Zaëlle Allard-Deschamps et monsieur Rafael Canizalez, étudiants pour la saison estivale.

## **8. TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DES COLLINES**

### **8.1 Dépôt, Rapport annuel et états financiers 2018**

Dépôt des documents.

### **8.2 Entente transport collectif rural avec TransporAction Pontiac, point de discussion**

Monsieur Simon Ouellet présente les détails de l'entente renouvelée de façon tacite annuellement. Le fonctionnement ne cause aucun problème et le prix payé est juste et équitable en fonction du service rendu par TransporAction Pontiac.

### **8.3 Entente transport adapté avec TransporAction Pontiac, point de discussion**

Monsieur Simon Ouellet présente le détail de l'entente. Selon cette dernière, TACC doit proposer un budget comprenant les paramètres de ladite entente au début de chaque année et TransporAction Pontiac doit l'approuver. Ce budget constitue la base des paiements pour l'année et est ajusté 4 fois par année selon les déplacements réalisés.



No de résolution  
ou annotation

### 8.3.1 Résolution autorisant la dépense pour l'année 2019 pour le transport adapté TransporAction Pontiac

**R19-05-39**

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais a déclaré sa compétence relativement à la gestion du transport adapté sur l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais a mandaté Transports adaptés et collectifs des Collines (TACC) afin d'offrir le service de transport adapté;

**ATTENDU QUE** TACC et TransporAction Pontiac, le mandataire du service de transport adapté de la MRC Pontiac, considèrent que le territoire de la municipalité de Pontiac partage plusieurs liens et services avec les municipalités voisines de la MRC Pontiac;

**ATTENDU QUE** TACC et TransporAction Pontiac ont convenu d'un protocole d'entente en novembre 2013 pour le bon fonctionnement du service de transport adapté pour la municipalité de Pontiac;

**ATTENDU QU'EN** vertu dudit protocole, TACC doit fournir à TransporAction Pontiac un budget annuel pour la desserte du service;

**ATTENDU QUE** les prévisions de croissance de la clientèle et les paramètres protocolés, TACC prévoit le budget 2019 suivant pour le service de transport adapté pour la municipalité de Pontiac :

42 641.62 \$	Montant de la subvention en fonction des déplacements prévus
20 000.00 \$	Part de la municipalité de Pontiac pour 2019 selon le protocole
<hr/>	
62 641.62 \$	Total prévu à verser en 2019 à TransporAction par Transcollines
	Payable en 4 versements, le montant étant réajusté en fonction des déplacements réels selon les rapports soumis par TransporAction

**ATTENDU QUE** ces prévisions de dépenses n'ont pas été incluses dans le budget 2019 de TACC;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

**D'AUTORISER** la dépense au montant de 62 641.62 \$ au poste budgétaire exploitation du transport adapté pour l'année 2019, en vertu du protocole d'entente intervenue entre TACC et TransporAction Pontiac;

**ET**

**DE TRANSMETTRE** une confirmation à TransporAction Pontiac du budget 2019, accompagnée du paiement du premier trimestre dans le cadre de l'entente pour l'année en cours.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

#### 8.4 Dépôt des données d'utilisation au 31 mars 2019

Dépôt de document.

#### 8.5 Présentation du nouveau représentant des usagers du transport adapté

Monsieur Simon Ouellet présente aux membres du conseil madame Sylvie Rollin, nouvellement représentante des usagers du transport adapté.

#### 8.6 Résolution de remerciement pour monsieur Rolland Brisebois

##### **R19-05-40**

**ATTENDU** votre nomination à titre de représentant des usagers du transport adapté le 17 février 2011 au sein du conseil d'administration de la Société de transport de La Pêche;

**ATTENDU QU'EN** 2014 lors de la fusion des deux organismes (Société de transport de La Pêche et Transport collectif des Collines) qui est venue donner corps à la prise de compétence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, vous avez accepté de poursuivre votre représentation avec la nouvelle entité. Cette fidélité de votre part a été un gage de continuité et de stabilité pour les usagers du transport adapté;

**ATTENDU** votre présence bienveillante aux besoins des usagers du transport adapté durant toutes ces années;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ;**

**DE TRANSMETTRE** de la part des administrateurs et de toute l'équipe de Transcollines, un grand merci pour votre implication auprès des usagers du transport adapté des collectivités des Collines-de-l'Outaouais. Votre engagement mérite d'être souligné, car c'est toujours sans réserve que votre implication fut sentie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 8.7 Situation financière TA

Suite au dépôt des états financiers lors de l'AGA de l'organisation en mars 2019 et à la demande des administrateurs, messieurs Benoit Legros et Simon Ouellet présente les grandes lignes de la situation financière du volet de service du transport adapté. Cette information sera colligée dans un rapport et sera acheminée à la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de redresser le bilan financier et apporter des changements pour l'année en cours et les subséquentes.

##### 8.7.1 Résolution d'ajustement réel pour l'année 2018

##### **R19-05-41**

**ATTENDU QUE** en vertu de l'article 48.39 loi sur les transports, les municipalités sont tenues d'offrir un service de transport adapté aux personnes handicapées et que les critères d'admissibilité audit service sont établis par le gouvernement provincial;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif par le biais du règlement portant le numéro 172-12 et adopté par la résolution numéro 13-01-022 par le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 17 janvier 2013;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) a renouvelé, pour l'année 2018, son Programme de subvention au transport adapté (PSTA) et que la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à ce programme d'aide;

**ATTENDU QUE** Transcollines (Transports adaptés et collectifs des Collines) est l'organisme délégué de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport adapté;

**ATTENDU QUE** le vieillissement de la population génère une importante pression à la hausse sur la demande en transport adapté, et ce depuis plusieurs années;

**ATTENDU QUE** de 2017 à 2018, le nombre de déplacements en transport adapté ont augmenté de 9%;

**ATTENDU QUE** de 2017 à 2018, les revenus d'usagers en transport adapté ont augmenté de 11%;

**ATTENDU QUE** la part municipale en provenance de la MRC prévue au budget 2018 était de 230 000\$, ce qui représentait une baisse de 3% par rapport à la part municipale de 2017;

**ATTENDU QUE** de 2017 à 2018, la part de financement de base du MTQ est restée stable à 347 299 \$, sans augmentation;

**ATTENDU QUE** le PSTA prévoit des ajustements de financements suivant l'augmentation de l'achalandage et le nombre de déplacements hors-territoires, mais que ces ajustements sont conditionnels à la disponibilité des crédits budgétaires;

**ATTENDU QUE** selon les modalités d'application du PSTA, la MRC des Collines-de-l'Outaouais aurait eu droit pour l'année 2017 à un montant de 81 552 \$ pour lesdits ajustements, mais que les crédits disponibles ont permis d'accorder que 13 437 \$;

**ATTENDU QUE** selon les modalités d'application du PSTA, la MRC des Collines-de-l'Outaouais aurait eu droit pour l'année 2018 à un montant de 114 666 \$ pour lesdits ajustements et qu'à ce jour, le ministère a donné aucune indication sur le montant accordé.

**ATTENDU QUE** de 2017 à 2018, le coût par déplacement a été réduit de 2%;

**ATTENDU QUE** la croissance des revenus provinciaux et municipaux est en deçà de la croissance de l'achalandage et des coûts qui lui est inhérente et que cette situation a générée un déficit d'exploitation chronique au cours des dernières années;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

**D'AJUSTER** la contribution municipale en provenance de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'année 2018 en la majorant à la hausse



No de résolution  
ou annotation

d'un montant de 56 000\$ afin de couvrir les frais réels des opérations du service de transport adapté;

**DE TRANSMETTRE** à la MRC des Collines-de-l'Outaouais une copie de la présente ainsi que le tableau de répartition de cette contribution supplémentaire conformément à la formule de distribution adoptée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais en matière de transport adapté;

**DE MANDATER** la direction d'explorer des avenues de rationalisation et de réduction de coûts d'opération et d'opérer avec les municipalités et la MRC des Collines-de-l'Outaouais un redressement de la contribution municipale;

**ET**

**DE MANDATER** la présidente de Transcollines, madame Caryl Green, d'assurer une représentation auprès des autorités provinciales afin de régulariser la situation de non-disponibilité chronique des crédits budgétaires pour garantir les ajustements liés à l'augmentation de l'achalandage et des déplacements hors territoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **9. OPÉRATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE SERVICE**

9.1 Données d'utilisation du réseau de transport en commun au 31 mars 2019

Dépôt de document.

9.2 Données d'utilisation route interrégionale au 31 mars 2019

Dépôt de document.

9.3 Suivi du redressement et de la rencontre avec Autobus Jean-Jacques Campeau Inc.

Monsieur Gabriel Cyr effectue un suivi de la rencontre qui s'est tenue le 18 avril dernier. Une vérification quotidienne des routes est effectuée et plusieurs rapports sur les opérations et la flotte de véhicule doivent nous être acheminés quotidiennement et mensuellement. De plus, un plan de formation complet sera implanté et un formateur devra être sur place. Toutes ces démarches sont présentement en cours et permettront de rétablir un service au niveau des attentes de Transcollines.

9.4 Projet de développement intégré

9.4.1 Conclusion du mandat de Gestrans portant sur le choix de gouvernance

Monsieur Benedikt Kuhn dépose aux membres les différentes options de gouvernance identifiées par la firme Gestrans. Un comité de suivi aura lieu à la fin juin à ce propos et un choix stratégique devra être fait par Transcollines cet automne.

9.5 Plan triennal d'immobilisations, point de discussion

Monsieur Benoit Legros explique les modalités du programme. De plus, monsieur Patrick Laliberté suggère à l'équipe d'entrer en



No de résolution  
ou annotation

contact avec le service du développement économique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de discuter du Fonds FLI-FLS.

#### 9.5.1 Résolution d'adoption de la mise à jour du plan triennal d'immobilisations

Une mise à jour annuelle sera déposée cet automne. Ainsi, aucune résolution n'est nécessaire pour ce point.

#### 9.5.2 Résolution pour demande de financement aux immobilisations dans le cadre du PAGTCP

### **R19-05-43**

**ATTENDU** que la Planification stratégique 2019-2023 de Transcollines prévoit les orientations :

*3.3 Planifier et implanter des infrastructures favorisant l'accès à un service efficace, sécuritaire et interopérable;*

*3.4 Valoriser l'intermodalité des déplacements entre transport en commun et transport actif;*

*4.6 Prévoir les infrastructures nécessaires à l'opération d'un service efficace, sécuritaire et interopérable sur le territoire de Gatineau, en partenariat avec les MRC, les municipalités, la STO et le MTQ;*

**ATTENDU** que la Politique d'accessibilité universelle 2019-2023 de Transcollines prévoit le champ d'intervention suivant :

*8.2 Immobilisations - Prévoir au Plan triennal d'immobilisations le plein accès aux infrastructures non mobiles de Transcollines comme les abribus. Intégrer ces spécificités aux divers appels d'offres.*

*Objectif : Maintenir 100% des infrastructures accessibles.*

**ATTENDU** que la présence d'abribus améliore le confort et le sentiment de sécurité des usagers de Transcollines, assure une plus grande visibilité au service de transport en commun et constitue une opportunité de financement par la présence de caissons publicitaires;

**ATTENDU** que la présence de supports à vélos fixes près des abribus permet une meilleure intermodalité entre le transport en commun et le transport actif;

**ATTENDU** que Transcollines prévoit se doter, en 2019, de 5 (cinq) nouveaux abribus, 11 (onze) supports à vélos fixes et d'autres éléments de mobilier urbain;

**ATTENDU** que le projet est dûment inscrit au Plan triennal des Immobilisations (PTI) 2019-2021 de Transcollines, au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 et est conforme aux modalités d'application du volet de financement aux immobilisations du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) du Ministère des Transports du Québec;

**En conséquence,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil **et APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre;

**DE DÉPOSER** une demande de subvention au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) du Ministère des Transports du Québec pour l'année 2019 au montant de 65 676\$;



No de résolution  
ou annotation

**IL EST DE PLUS RÉSOLU DE MANDATER** la présidente ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer la demande de subvention auprès du Ministère des Transports du Québec ainsi que tout document pouvant découler du dépôt de la demande de subvention telle que par exemple des ententes avec le ministre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9.5.3 Résolution d'adoption de l'appel d'offres pour les abribus

**R19-05-44**

**ATTENDU** que la Planification stratégique 2019-2023 de Transcollines prévoit les orientations :

*3.3 Planifier et implanter des infrastructures favorisant l'accès à un service efficace, sécuritaire et interopérable;*

*3.4 Valoriser l'intermodalité des déplacements entre transport en commun et transport actif;*

*4.6 Prévoir les infrastructures nécessaires à l'opération d'un service efficace, sécuritaire et interopérable sur le territoire de Gatineau, en partenariat avec les MRC, les municipalités, la STO et le MTQ;*

**ATTENDU** que la Politique d'accessibilité universelle 2019-2023 de Transcollines prévoit le champ d'intervention suivant :

*8.2 Immobilisations - Prévoir au Plan triennal d'immobilisations le plein accès aux infrastructures non mobiles de Transcollines comme les abribus. Intégrer ces spécificités aux divers appels d'offres.*

*Objectif : Maintenir 100% des infrastructures accessibles.*

**ATTENDU** que la présence d'abribus améliore le confort et le sentiment de sécurité des usagers de Transcollines, assure une plus grande visibilité au service de transport en commun et constitue une opportunité de financement par la présence de caissons publicitaires;

**ATTENDU** que la présence de supports à vélos fixes près des abribus permet une meilleure intermodalité entre le transport en commun et le transport actif;

**ATTENDU** que Transcollines prévoit se doter, en 2019, de 5 (cinq) nouveaux abribus, 11 (onze) supports à vélos fixes et d'autres éléments de mobilier urbain;

**ATTENDU** que le projet est dûment inscrit au Plan triennal des Immobilisations (PTI) 2019-2021 de Transcollines, au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 et est conforme aux modalités d'application du volet de financement aux immobilisations du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) du Ministère des Transports du Québec;

**En conséquence,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil **et APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre;

**DE MANDATER** la direction générale à procéder au lancement d'un appel d'offres en vue d'acquérir et de procéder à l'installation de 5 (cinq) nouveaux abribus, 11 (onze) supports à vélos fixes de 8 (huit)



No de résolution  
ou annotation

places et 11 (onze) poubelles publiques également dotées de compartiment à recyclage;

**DE MANDATER** la direction générale de former un comité de sélection qui aura pour mandat d'analyser les offres reçues et de faire une recommandation au présent conseil;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 9.6 SAE-IV, point de discussion

L'équipe de développement et de planification de Transcollines poursuit la recherche de la meilleure option pour l'implantation d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. Une proposition est attendue en provenance de la STO afin d'utiliser leur système dans le cadre de l'entente entre les deux organisations. Un appel d'offres pourra être réalisé au besoin afin de choisir un système plus léger pour un réseau de transport d'envergure similaire à celui de Transcollines.

### **10. FINANCES**

10.1 Liste des comptes payés au 29 mai 2019 et résolution d'autorisation

#### **R19-05-45**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** monsieur Greg McGuire ;

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil d'administration autorise et entérine la liste des transferts électroniques émis et conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 88 092,57\$.

Et autorise et entérine la liste des chèques à émettre en date du 29 mai 2019, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 329 105,89\$.

Et de prendre acte du certificat de disponibilité de crédits budgétaires du directeur général et secrétaire-trésorier à l'égard de la disponibilité des crédits budgétaires, tel que reproduit ci-après :

Je, soussignée, Simon Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Régie intermunicipale de transport des Collines- Transcollines-, certifie qu'il y avait des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des transferts électroniques émis et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des transferts électroniques et certifie qu'il y a des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 29 mai 2019, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10.2 Liste des chèques annulés au 29 mai 2019 et résolution d'autorisation

#### **R19-05-46**



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** monsieur Greg McGuire;

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil d'administration autorise et entérine la liste des chèques annulés totalisant la somme de 257 482.48\$.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10.3 Rapport financier maison au 31 mars 2019

Dépôt de document.

10.4 Dépôt du tableau des montants à recevoir des différents programmes de subvention

Dépôt de document.

10.5 Résolution mandatant la responsable des finances à trouver une solution pour diminuer les frais bancaires

#### **R19-05-47**

**ATTENDU QUE** la RITC a créé le poste de responsable des finances par le biais de la résolution R19-01-05;

**ATTENDU QUE** ledit poste inclut la gestion des comptes bancaires de la corporation;

**ATTENDU** la résolution R19-03-24

**ATTENDU QUE** les frais bancaires représentent une dépense de près de 12 000\$ annuellement;

**ATTENDU QUE** l'équipe administrative de la RITC applique un suivi consciencieux des finances;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ;**

**DE MANDATER** Mme Lizett Castillo, responsable des finances, à trouver une solution pour diminuer les frais bancaires de la RITC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **11. ADMINISTRATION**

11.1 Tableau des membres du conseil d'administration à jour

Dépôt de document.

11.2 Résolution d'adoption du règlement RM-19, code de déontologie des employés

#### **R19-05-48**

**ATTENDU** la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale;

**ATTENDU** le projet de loi 155, l'article 16,1 sur la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale a été modifié pour obliger les municipalités à prévoir dans le code d'éthique et de déontologie des



No de résolution  
ou annotation

employés municipaux des règles d'après-mandats similaires à celles pour les élus;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion de présentation a été donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 28 novembre 2018;

**ATTENDU QU'IL** est du devoir de chacune de ces personnes d'éviter notamment les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels;

**ATTENDU QU'IL** apparaît juste, nécessaire et raisonnable et dans l'intérêt public que le conseil d'administration adopte des règles d'éthique qui devront guider et régir la conduite des employés de la RITC;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les normes du travail oblige l'employeur à adopter et rendre accessible pour ses personnes salariées une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes, qui inclut un volet concernant les conduites qui se manifestent par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les normes du travail oblige l'employeur à fournir à ses personnes salariées un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique ou sexuel;

**ATTENDU QUE** la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

**ATTENDU QUE** l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

**ATTENDU QUE** tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

**ATTENDU QUE** l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

**ATTENDU QUE** la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les usagers et le public en général, incluant l'image et la réputation de la RITC;

**ATTENDU QUE** ce Conseil juge opportun d'adopter le règlement numéro RM -19, concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la RITC;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 27 mars 2019;

**ATTENDU QU'UN** projet de règlement a été lu et présenté lors de cette même séance ordinaire du Conseil tenue le 27 mars 2019.

**En conséquence,**



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Claude Bergeron et **APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre ;

**D'ADOPTER** le règlement RM-19, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de transport des Collines;

**DE MANDATER** le directeur général et secrétaire-trésorier à donner avis de promulgation du règlement RM-19;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11.3 Résolution entérinant le protocole d'entente du camp de jour municipal de La Pêche et autorisation de signature

#### **R19-05-49**

**ATTENDU QUE** Transcollines transporte les enfants du camp de jour municipal depuis plusieurs années;

**ATTENDU** que la version finale du protocole d'entente convient aux deux parties;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de nommer les signataires du protocole d'entente 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil **ET APPUYÉ PAR** monsieur Greg McGuire;

**D'ADOPTER** le protocole d'entente entre la municipalité de La Pêche et Transcollines concernant le camp de jour municipal 2019;

**DE NOMMER** Madame Caryl Green, présidente, et Monsieur Simon Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à titre de signataire du protocole d'entente entre la Municipalité de La Pêche et Transcollines concernant le camp de jour municipal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public n'est posée.

#### **13. COMMUNICATIONS**

Aucun sujet n'est discuté pour ce point.

#### **14. VARIA**

14.1 Place de stationnement réservée pour les gens à mobilité réduite  
Une demande est transmise de la part de la représentante des usagers du transport adapté afin de se prévaloir d'un espace de stationnement réservé aux gens à mobilité réduite au siège social de Transcollines. À cet effet, une demande sera acheminée à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux en vue d'installer cet espace réservé.

#### **15. DATE ET HEURE DES PROCHAINES RENCONTRES**

Date	Heure	Endroit
31 juillet 2019	11h00*	Salle de conférence



No de résolution  
ou annotation

		5 Principale Ouest, La Pêche
25 septembre 2019●●	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche
27 novembre 2019	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche

\*Rencontre de travail de 9h00 à 11h00, séance publique à 11h00

●●Rencontre pour le volet adapté et volet collectif à 11h00

## **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R19-05-42**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre et **APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil d'adopter la levée de l'assemblée à 12h49.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **CERTIFICATION**

Je, CLAUDE BERGERON, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lu et certifié conforme par  
Le vice-président

Lu et certifié conforme par  
le secrétaire-trésorier par intérim,

Claude Bergeron

31 juillet 2019  
Date

Simon Ouellet

31/07/2019  
Date

### **ADOPTION**

Adopté par résolution numéro \_\_\_\_\_ du conseil  
d'administration le :

\_\_\_\_\_  
Date



No de résolution  
ou annotation

